

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024/11**

Séance du 05 avril 2024

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

En exercice : 14
Présents : 11
Représentés : 3
Votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : M. Michel RENAULT (a donné pouvoir à M. Alain MAURIN), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), Mme Elodie CHOQUET (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON),

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 présenté par le Maire, pour le budget communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 **communal**, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 031 069,83 €	1 031 069,83 €
Section d'investissement	662 598,35 €	662 598,35 €
TOTAL	1 693 668,18 €	1 693 668,18 €

Fait et délibéré à Jourgnac, le 5 avril 2024.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 11/04/2024
Publication le : 11/04/2024


